



BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 10 JUIN 2022



PROCES-VERBAL N°5



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 JUIN 2022 à 9H
à THOUARS - STATION T - Salle de réunion
Date de la convocation : 03 juin 2022

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **17**

Présents : **16**

Excusé avec procuration : /

Absents : **1**

Votants : **16**

Secrétaire de la séance : M. Emmanuel CHARRE

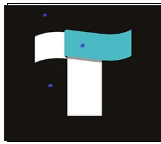
Présents : Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : Mmes ARDRIT, GARREAU, GELEE, MAHIET-LUCAS, LANDRY, BABIN, MM. MORICEAU, DESSEVRES, CHARRE, RAMBAULT, BRUNET et DORET - Conseillers délégués : MM. DUGAS, ROCHARD et Mme GUIDAL.

Excusés avec procuration : /

Absents : M. CHAUVEAU.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.



BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 10 JUIN 2022 A 9 H 00
Salle de réunion à STATION T

BC.2022-06-10-RF01 - RESSOURCES FINANCIERES – RESILIATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC LA SOCIETE MATEDUC COMPOSITES.

VU la convention d'occupation précaire du 19 janvier 2021 entre la Communauté de Communes du Thouarsais et la société MATEDUC COMPOSITES concernant l'atelier relais situé sur la ZAE des Plantes à Sainte-Gemme et la délibération du Bureau Communautaire du 18 décembre 2020 ;

VU son avenant n°1 du 31 mai 2022 et la délibération du Bureau Communautaire du 20 mai 2022 prévoyant une indemnité d'occupation nulle en 2022 afin de tenir compte des délais d'établissement de l'acte notarié dans le cadre du projet d'acquisition de l'atelier relais par la société MATEDUC COMPOSITES ;

CONSIDERANT que la vente a été réalisée le 23 mai 2022 ;

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- De résilier la convention d'occupation précaire du 15 janvier 2021,
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2022-06-10-LP01 - LECTURE PUBLIQUE - POLE AFFAIRES CULTURELLES - RESEAU LECTURE - TARIFS 2023-2025.

Après 5 années de stabilité, il est proposé au Bureau Communautaire d'augmenter les tarifs du Réseau Lecture d'un euro.

Parallèlement, et afin de garantir un accès au plus grand nombre, notamment les plus jeunes et les populations en difficulté, la gratuité est maintenue sur les groupes suivants :

- Mineurs et étudiants (sur présentation de leur carte)
- Demandeurs d'emploi et bénéficiaire du RSA, à laquelle vient s'ajouter les bénéficiaires de la carte AAH (adultes handicapés)
- Tous les groupes et collectivités

Les tarifs seront donc déclinés comme indiqués ci-dessous :

| | Communes adhérentes à la CCT* | Communes non adhérentes à la CCT* |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------|
| Adultes | 13,00 € | 29,00 € |
| Demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA, détenteurs carte AAH | gratuit | 13,00 € |
| Mineurs -18 ans et étudiants | gratuit | 7,00 € |
| Classes et collectivités | gratuit | |

Ces tarifs seront applicables pour 3 ans au 1^{er} janvier 2023, et validés comme tels par les communes adhérentes au Réseau.

Concernant les bibliothèques intercommunales à Thouars et à Bouillé-Loretz, les tarifs pour les photocopies sont maintenus comme suit (les autres communes sont libres de fixer leurs tarifs pour ces prestations) :

Il est proposé au Bureau Communautaire :

| | |
|-----------------------------|--------|
| Photocopie noir et blanc A4 | 0,20 € |
| Photocopie couleur A4 | 1,00 € |
| Photocopie noir et blanc A3 | 0,50 € |
| Photocopie couleur A3 | 1,50 € |

- De valider ces tarifs pour les années 2023-2025,
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et de signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2022-06-10-S01 – SPORTS – TARIFICATION SPORT SANTÉ ET BIEN-ETRE / PLATEAU DE MUSCULATION DU COMPLEXE SPORTIF DE STE VERGE.

Le dispositif « sport santé et bien-être », dans le cadre de la Maison Sports et Santé, s'adresse aux :

- Personnes en bonne santé qui n'ont jamais pratiqué de sport ou n'en ont pas fait depuis longtemps et veulent se remettre à l'activité physique avec un accompagnement à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge ;
- Personnes souffrant d'affections de longue durée à des fins de santé, de bien-être ainsi qu'à des fins thérapeutiques, quel que soit leur âge nécessitant une activité physique adaptée sécurisée par des professionnels formés et prescrite par un médecin ;
- Personnes souffrant de maladies chroniques pour lesquels l'activité physique et sportive est recommandée

Le dispositif « Sport Santé et bien-être » propose des activités sportives animées par des éducateurs sportifs qualifiés, et organisées dans les différents équipements sportifs du territoire, sous forme d'atelier :

- d'équilibre,
- d'endurance,
- de coordination «prévention des chutes»,
- de stimulation musculaire «prévention des maladies cardio-vasculaires».

Ces animations se déroulent :

- Le lundi à Thouars (à Loisir Plus) de 10h30 à 11h30.
- Le lundi à Sainte-Verge (au complexe sportif) 14h30 à 15h30.
- Le mardi à Loretz d'Argenton (à la salle des fêtes d'Argenton l'église) de 14h30 à 15h30.
- Le jeudi à Oiron (salle des fêtes) de 10h00 à 11h00.
- Le jeudi à Saint-Varent (gymnase) de 14h15 à 15h15.

Afin de permettre au public accompagné de s'inscrire dans la durée et que le prix ne constitue pas un frein pour les personnes les plus fragiles, nous proposons une grille tarifaire dégressive en fonction du barème 14 de l'avis d'imposition.

| Tranche | Barème 14 avis d'imposition | SSBE | Aqua-Santé |
|---------|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| | | Abonnement pour 10 séances | Abonnement pour 10 séances |
| 1 | 0 € | 24 € | 38 € |
| 2 | De 1 à 500 € | 30 € | 48 € |
| 3 | De 501 à 1000 € | 38 € | 60 € |
| 4 | > à 1000 € | 48 € | 77 € |

Le plateau de musculation au sein du complexe sportif est réservé aux associations sportives qui souhaitent en bénéficier. Selon le souhait des associations et selon le planning de réservation de ce plateau, chacun peut réserver un créneau par semaine, encadré par un de leur éducateur sportif.

Un droit d'adhésion a été prévu pour être accessible au plus grand nombre. Celui-ci sera sollicité lors des inscriptions et s'établira selon la tarification suivante :

| PLATEAU MUSCULATION | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------------------------|
| Mise à disposition des associations sportives (1 créneau spécifique / semaine) | Tarif 2021-2022 | Proposition de tarif 2022-2023 |
| | | 94 € |

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'approuver la grille tarifaire Sport santé et bien-être avec la mise en place d'un tarif régressif et la mise à disposition du plateau de musculation auprès des associations sportives pour la saison sportive 2021-2022
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2022-06-10-S02 - SPORTS – REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFICATION DES DROITS D'ADHÉSION POUR LE DISPOSITIF VAC' EN SPORTS A PARTIR DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022.

Pour rappel, Vac' En Sports offre un large panel de pratiques sportives en tout genre pour les enfants âgés de 8 à 14 ans pendant les vacances scolaires.

Ces activités varient selon les saisons, elles sont organisées sur les sites sportifs existants et permettent un maillage du territoire cohérent quant à l'accueil des enfants de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Ces animations ont pour objectif de s'essayer sur de nombreuses activités sportives et de participer à la motivation de poursuivre l'activité au sein d'une association.

L'encadrement est assuré par les éducateurs sportifs du Guichet Unique Sportif, assisté par du personnel qualifié des associations locales dans le cadre d'un partenariat annuel.

Vac' En Sports fonctionne :

- durant les vacances scolaires de février, avril, novembre : tous les après-midis de 13h30 à 17h30 ;
- durant les vacances de juillet, août : tous les après-midis de 13h30 à 17h30 et le vendredi matin de 9h à 12h.

Un droit d'adhésion a été prévu pour être accessible au plus grand nombre. Celui-ci sera sollicité lors des inscriptions et s'établira selon la tarification suivante :

| TARIFS AU 01/09/2022 | | | | | |
|-----------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Tranche | Barème sur l'impôt barème 14 | Tarifs 2021-2022 TARIFS Pour 1 après-midi en € | Proposition 2022-2023 TARIFS Pour 1 après-midi en € | Tarifs 2021-2022 TARIFS SEMAINE (5 après-midi) en € | Tarifs 2022-2023 TARIFS SEMAINE (5 après-midi) en € |
| 1 | < ou = 500 € | 3,50 | 3,50 | 14,00 | 14,00 |
| 2 | 501 à 1 000€ | 4,50 | 4,50 | 18,00 | 18,00 |
| 3 | 1 001 € et + | 5,50 | 5,50 | 22,00 | 22,00 |

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'approuver la grille tarifaire de Vac'En Sports à partir du 1^{er} septembre 2022,

- D'approuver le règlement intérieur,
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2022-06-10-S03 - SPORTS - RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET TARIFICATION DES DROITS D'ADHÉSION A L'ÉCOLE DES SPORTS INTERCOMMUNALE POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2022.

L'École des Sports Intercommunale créée en 2009 permet aux enfants de 4 à 7 ans de découvrir des activités sportives à un prix abordable.

Sa vocation n'est pas de concurrencer l'offre des associations sportives, qui prendront le relais par la suite, mais de permettre une pratique d'éveil et d'initiation pour les plus jeunes.

Ces animations sont encadrées par des éducateurs qualifiés du Guichet Unique Sportif complétés par du personnel qualifié des associations locales dans le cadre d'un partenariat annuel.

Les séances sportives se dérouleront en 2022-2023 selon les modalités suivantes :

- Mardi 16h30 -18h à Bouillé-Loretz
- Mercredi 16h15 -18h au complexe sportif de Ste Verge
- Samedi 10h -11h30 à Saint-Varent
- Samedi 10h -11h30 au complexe sportif de Ste Verge

Dans ce cadre, un règlement intérieur ci-joint est établi pour valider les principes de fonctionnement de l'École des Sports.

Le droit d'adhésion reste identique à l'année précédente.

| École des sports | | |
|------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| | Tarifs 2021-2022 en € | Tarifs 2022-2023 en € |
| Inscription à l'année | 23,50 | 23,50 |

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'approuver la tarification à l'école des sports intercommunale pour la rentrée 2022-2023,
- D'approuver le règlement intérieur,
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2022-06-10-S04 - SPORTS - ESPACE AQUATIQUE "LES BASSINS DU THOUET" - GRILLE TARIFAIRE DES PRODUITS VENDUS AU KIOSQUE POUR LA SAISON ESTIVALE 2022.

Pendant la période estivale, soit du 1^{er} juillet au 30 septembre, le kiosque des Bassins du Thouet ouvre ses portes au public.

Ce service supplémentaire au sein de l'équipement aquatique propose aux usagers une restauration rapide :

- Frites, sandwiches, salades mais aussi des desserts, glaces et boissons.

Pour cet été, nous renouvelons cette même prestation. Les tarifs restent inchangés par rapport à la saison précédente.

Il convient donc de mettre en place une grille tarifaire à cet effet. Par mesure de simplification, les tarifs indiqués ci-dessous ont été harmonisés selon les produits :

| KIOSQUE | | |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| Produits | Proposition tarifs 2022 HT en € | Proposition tarifs 2022 TTC en € |
| TVA 5,5 % | | |
| Boisson sucrée | 0,94 | 1,00 |
| Eau (50cl) | 0,47 | 0,50 |
| Crème glacée (magnum) | 2,55 | 2,70 |
| Crème glacée (Solero grande) | 2,27 | 2,40 |
| Crème glacée (Solero moyenne) | 1,80 | 1,90 |
| Crème glacée (Calippo) | 1,51 | 1,60 |
| Crème glacée (Cornetto glace à l'italienne) | 2,36 | 2,50 |
| Crème glacée (Cornetto moyenne) | 2,08 | 2,20 |
| Crème glacée (Cornetto petite) | 0,94 | 1,00 |
| Crème glacée (Disney et haribo) | 1,89 | 2,00 |
| TVA 10 % | | |
| Tacos | 4,05 | 4,50 |
| Panini | 4,05 | 4,50 |
| Hot-dog | 3,51 | 3,90 |
| Crêpes / gaufres | 1,80 | 2,00 |
| Frites | 1,80 | 2,00 |
| Smoothie | 2,25 | 2,50 |
| Croque-monsieur | 1,80 | 2,00 |
| Donuts / beignet | 1,35 | 1,50 |
| Boisson chaude | 0,63 | 0,70 |
| Formule 1 (crêpes ou gaufres + boisson) | 2,31 | 2,50 |
| Formule 2 (panini ou tacos + boisson) | 4,61 | 5,00 |
| Formule 3 (croque-monsieur ou donuts / beignet + boisson) | 2,31 | 2,50 |

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- De valider la grille tarifaire ci-dessus des produits vendus au kiosque de l'équipement aquatique "Les Bassins du Thouet" pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021.
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires à la présente.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2022-06-10-AT01 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER – ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LA MOTTE DES JUSTICES – CESSION AU SIEDS DE LA PARCELLE CASDASTRÉE 329 SECTION ZE N°702. SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.

Cette délibération annule et remplace la délibération du Bureau Communautaire du 16 juillet 2021.

Lors du Bureau Communautaire en date du 16 juillet 2021, la Communauté de Communes du Thouarsais avait approuvé la cession de la parcelle cadastrée 329 section ZE n°702 située sur la ZAE de la Motte des Justices à Thouars à Séolis.

Il s'avère que suite à la refonte des statuts du SIEDS, ce dernier a désormais « *la compétence relative à la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaire à l'usage de véhicules électriques*

ou hybrides rechargeables ou de navires à quai, ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules ou pour navires, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité, de gaz ou d'hydrogène nécessaire à l'alimentation des véhicules ou des navires».

Dans ce cadre, le SIEDS cherche à développer des stations d'infrastructures de recharge multi énergies et souhaite acquérir la parcelle 329 ZE n°702.

Il est donc proposé de vendre cette parcelle au SIEDS au lieu de Séolis.

Vu l'avis des Domaines en date du 9 avril 2021 d'un montant de 43 000€ HT,
Considérant les éléments de cession suivants :

Nom et adresse de l'acquéreur :

SIEDS (Syndicat Mixte)

14 rue Notre-Dame

CS 98803

79028 NIORT Cedex

Section et numéro de parcelle :

Parcelle cadastrée 329 section ZE n°702 située 8 rue du Tumulus à Thouars.

Superficie : 5 939m²

Prix de vente HT : 50 000€

Prix de vente TTC : 60 000€

Il est précisé que les frais de notaire et d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'approuver la cession de la parcelle cadastrée 329 section ZE n°702 au SIEDS comme proposée ci-dessus,
- De désigner Me HANNIET Thierry, Notaire à Thouars, pour la rédaction de l'acte notarié,
- D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

V.2.2022-06-10-E01 – ENERGIE – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - TARIFS DES ACTIVITES DE MEDIATION SCIENTIFIQUE SUR LES THEMATIQUES PORTES PAR L'INTERCOMMUNALITE.

Les services Déchets, Energie Climat, Biodiversité Eau Espaces Naturels et la cellule Géologie proposent des activités de médiation scientifique auprès de divers publics en lien avec les thématiques qu'ils portent. Les modalités de facturation sont aujourd'hui différentes. Ainsi, dans un objectif d'harmonisation, il est proposé de définir des tarifs communs pour toutes les activités portées par ces services, à savoir :

- 35€/heure pour les animations proposées aux établissements scolaires du territoire.
- 45€/heure pour les animations proposées aux établissements scolaires hors du territoire, aux groupes hospitaliers et organisés hors temps scolaires.

La gratuité pourra être proposée si des financements extérieurs sont obtenus sur certaines thématiques ou vers certains publics.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'approuver les nouveaux tarifs des activités de médiation scientifiques proposées par la Communauté de Communes.
- D'autoriser le Président ou les Vice-présidents délégués aux thématiques concernés par ces activités à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces nouvelles modalités financières.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.